

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220331-09-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Republique Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	30	30 + 14 pouvoirs

Date de convocation

25 Mars 2022

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un Mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Rémi WAGNER, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Dominique GRANDIEU par Catherine LEPRUN, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Primitif 2022 – budget annexe Saizerais

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
30	44	44	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de la commercialisation de la Zone Artisanale de Saizerais, il vous est proposé de voter un budget prévisionnel 2022.

La reprise des résultats 2021 est intégrée par anticipation dans ce Budget annexe. Ces résultats seront actualisés après le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le budget primitif Annexe ZA de Saizerais de l'exercice 2022 présenté à votre examen, s'équilibre globalement en prévision de dépenses et recettes, dans chacune des deux sections, avec une subvention prévisionnelle du budget principal estimée à 379 741.64 € (contre 350 016.49 € en 2021).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis de la Commission des Finances du 17 mars 2022,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2021 du budget annexe SAIZERAIS, à hauteur de 444 887.36 € en excédent de fonctionnement (RF002) et 1 852 665.29 € en déficit d'investissement (DI001).

ADOpte le Budget Annexe Saizerais 2022 conformément aux documents joints en annexe :

Balance Générale				
BUDGET ANNEXE SAIZERAIS 2022 (en €)				
	DEPENSES 2022	P /mémoire budgété 2021	RECETTES 2022	P /mémoire budgété 2021
FONCTIONNEMENT	1 933 896.29	1 910 408.29	1 933 896.29	1 910 408.29
<i>Dont reprise excédent antérieur (R002)</i>			444 887.36	407 771.51
INVESTISSEMENT	1 887 642.29	1 872 736.29	1 887 642.29	1 872 736.29
<i>Dont reprise déficit antérieur (D001)</i>	1 852 665.29	1 852 665.29		
TOTAL	3 821 538.58	3 783 144.58	3 821 538.58	3 783 144.58

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC